

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

Rapport concernant l'approvisionnement en électricité de la Suisse

Berne, 18.04.2012 - Le Conseil fédéral a approuvé le rapport «Renforcement de la sécurité de l'approvisionnement et du rôle de la Suisse en tant que plaque tournante de l'électricité». Ce rapport répond au postulat 09.3468 de la Commission de l'environnement, de l'aménagement du territoire et de l'énergie du Conseil national CEATE-CN. Daté du 11 mai 2009, il demandait au Conseil fédéral des informations complémentaires concernant l'approvisionnement en électricité grâce aux énergies renouvelables dans le contexte européen.

Le Conseil fédéral relève dans le rapport que les énergies renouvelables représentent un pilier fondamental de la nouvelle politique énergétique définie par le Conseil fédéral le 25 mai 2011. Le développement de l'approvisionnement en électricité issue de sources d'énergie renouvelables suppose toutefois d'étendre parallèlement le réseau électrique. Par comparaison avec le potentiel d'essor des énergies renouvelables à l'échelon européen, l'énergie éolienne en Suisse ne peut être exploitée que de manière limitée, notamment en raison des impératifs liés à la protection des paysages. Le Conseil fédéral considère en revanche qu'il existe un grand potentiel en Suisse pour les centrales à pompage-turbinage. En effet, elles peuvent stocker des volumes d'électricité considérables et être utilisées pour compenser les fluctuations de production de courant issu des énergies solaire et éolienne dans les pays voisins. L'addition d'une puissance de pompage-turbinage de 1 gigawatt (correspond à la puissance du projet d'extension Linthal 2015) permettrait d'intégrer dans le système entre quatre et cinq gigawatts de courant issu des énergies solaire et éolienne. En 2010, les excédents de recettes du commerce extérieur de courant approchaient 1,3 milliard de francs (225 millions de francs de moins qu'en 2009). Le Conseil fédéral est d'avis que le développement des centrales à pompage-turbinage suisses peut contribuer de manière essentielle à l'intégration des énergies renouvelables en Europe et ainsi à la création de valeur ajoutée en Suisse.

Adresse pour l'envoi de questions:

Marianne Zünd, responsable de la communication OFEN, 031 322 56 75,

marianne.zuend@bfe.admin.ch

Auteur:

Conseil fédéral

Internet: <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>⁽¹⁾


Secrétariat général DETEC

Internet: <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&>⁽²⁾

Office fédéral de l'énergie

Internet: <http://www.bfe.admin.ch>⁽³⁾

Données en annexe:

[Rapport \(pdf, 1330kb\)](#)⁽⁴⁾ 

Tous les liens de cette(s) page(s)

1. <http://www.admin.ch/br/index.html?lang=fr>
2. <http://www.uvek.admin.ch/index.html?lang=fr&>
3. <http://www.bfe.admin.ch>
4. <http://www.news.admin.ch/NSBSubscriber/message/attachments/26586.pdf>

Les autorités fédérales de la Confédération suisse

webmaster@admin.ch | [Informations juridiques](#)

<http://www.news.admin.ch/message/index.html?lang=fr>